

Au conseil municipal du 8 avril

Toutes les décisions ont été approuvées à l'unanimité

Les comptes administratifs et de gestion 2013 ont été approuvés :

Compte de la Commune :

Section de fonctionnement : Le total des dépenses est de 740 691,73€ pour un montant de recettes de 1218 690,11€ soit un excédent de 477 988,38€.

Section d'investissement : Le total des dépenses est de 377 024,28€ pour un montant de recettes de 113 125,87€ soit un déficit de 263 898,41€. L'excédent global est de 214 099,97€.

Compte de la forêt :

Section de fonctionnement : Le total des dépenses est de 37 081,98€ (dont un prélèvement au profit du budget de la commune de 20 000€) pour un montant de recettes de 55 455,32€.

Section d'investissement : Les factures des travaux 2013 ne sont pas encore parvenues en mairie.

Taux d'imposition : Le conseil municipal décide de ne pas modifier les taux d'imposition.

Les budgets 2014 ont également été approuvés :

Budget de la Commune :

Section de fonctionnement : Le total des dépenses et des recettes prévues est de 995 599,97€.

Section d'investissement : Le total des dépenses et des recettes prévues est de : 815 898,41€.

Les principales dépenses concernent les restes à réaliser des travaux de réhabilitation de la mairie et de voirie, des travaux d'entretien des bâtiments et un nouveau programme travaux de voirie.

Budget de la forêt :

Section de fonctionnement : Le total des dépenses est de 57 973,34€ (dont un prélèvement au profit du budget de la commune de 30 000€).

Section d'investissement : Le montant des dépenses et recettes prévues est de 9 313,28€.

Délégations au maire :

Des délégations au maire ont été accordées concernant notamment la passation de marchés, des autorisations d'ester en justice ou de percevoir des dons, legs ou de signer des contrats de locations.

Indemnités de fonctions :

L'indemnité de fonction du maire correspondant à une strate de population comprise entre 1 000 et 3 499 habitants a été accordée pour un taux de 43% de l'indice 1015 de la fonction publique territoriale. L'indemnité des adjoints a été fixée à 16,5% du même indice.

Délégués et membres des commissions :

Les délégués à onze structures intercommunales et les membres des douze commissions communales ont été élus.

Hommage à André Jérôme :

Afin de rendre un hommage mérité à André JEROME, décédé ancien secrétaire de mairie, chef du centre de secours et secrétaire trésorier d'associations manuziennes, il a été décidé que la salle de l'ancienne cantine et ancienne caserne de pompiers récemment rénovée, portera le nom : salle André JEROME.